# **COMITE DE DIRECTION**

# Réunion Plénière du Mardi 11 février 2020 P.V. N° 25

Président: M. Pierre GUIBERT

Secrétaire Général : M. André VITIELLO

**Présents :** Mme Cathy DARDON - MM. Gérard BORGONI — Guy BOUCHON — Guy BOURICHA — Albert DI RE — Patrick FAUTRAD — Gérard IVORA — Mourath NDAW — Jean PAOLINI — Jean Paul PERON — Jean Paul RUIZ — André SASSELLI —

André VITIELLO – José VIVERO

Excusés: MM Patrice BOUREAU – Michel BRUNET – Antoine MANCINO – William PONT – Jean RENZULLI Assistent à la réunion: Mmes Nathalie COGGIA (Directrice Administrative) – Ludivine REGNIER (CTD DAP)

#### **MODALITES DE RECOURS**

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions du Comité de Direction peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ; L'appel est adressé à la commission d'Appel de la Ligue Méditerranée de Football par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraine l'irrecevabilité de l'appel.

- 2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
- 3. Tout appel entraine la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
- 4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

#### ORDRE DU JOUR

Traitement du courrierInformations

#### **NECROLOGIE:**

C'est avec une très grande tristesse que le District du Var appris le décès de la maman de M. William PONT, Vice-Président Délégué du District.

En cette pénible circonstance, l'ensemble des membres ainsi que le personnel administratif lui présentent ainsi qu'à sa famille leurs plus sincères condoléances.

## **CORRESPONDANCES**

## • F.F.F

- Informant de la disparition de la maman de M. Jean Michel BELLAT, ancien Président de la Ligue de Bretagne. Le District présente à sa famille ses plus sincères condoléances.
- Adressant le planning des Assemblées Electives des Ligues et Districts. Noté.
- Mise en place d'une observation des pratiques pour la saison 2019/2020, action mise en place tous les 4 ans, qui permettra d'établir un bilan comparatif entre 2016 et 2020. L'objectif de ces observations est d'établir un diagnostic sur la pratique du football des enfants à l'échelle nationale. Transmis à la CTD DAP
- Adressant une circulaire FFF relative à la problématique de la participation en équipe inférieure des joueurs ayant évolué précédemment en équipe supérieure (article 167 des R.G de la F.F.F). Transmis à la C. des Statuts et Règlements et à la C. d'Appel Règlementaire.

#### • LIGUE MEDITERRANEE

- L'organisation d'un groupe de réflexion sur le LMF FC est reportée au jeudi 05 mars 2020. Noté

## CLUBS

- PIVOTTE SERINETTE : Concernant le championnat D4. Transmis à la C. des Championnats Séniors.
- SO LONDAIS: Organisation d'un tournoi au profit de l'association des paralysés de France. Noté.
- SOLLIES FARLEDE: Concernant un match U13 Excellence Poule B c/LA GARDE. Transmis au Département Technique.

#### DIVERS

- Mme Valérie TOMASSONE : Démissionnant de son poste de Trésorière et membre du Comité de Direction. Noté.
- DISTRICT DROME ARDECHE : Adressant courrier de recherche de poste de reclassement. Noté.
- DDCS 83: Organisation à l'attention des Comités Départementaux et des clubs sportifs d'une action de sensibilisation le mercredi 12 février 2020. Transmis à tous les clubs.

## **INFORMATIONS**

- Suite aux agressions des officiels survenues depuis le début de la saison, le Comité de Direction rappelle qu'il a été décidé depuis le 18 décembre 2019 et jusqu'à la fin de la saison, le doublement des sanctions pour voie de fait sur officiels.

\*\*\*\*

- Une conférence médicale en présence des médecins Jean RENZULLI, Jean Baptiste GRISOLI, Laurent THEFENNE, François GADEA et Philippe SULTAN aura lieu le samedi 29 février 2020 à partir de 9h00 au siège du District du Var en présence des membres du Comité de Direction, des représentants des Commissions, des représentants des arbitres, délégués et des clubs.

A cette occasion les différents médecins présenteront la médecine manuelle Ostéopathie, Pré-ab : routine et exercices de prévention dans le football, traitements actuels des lésions tendino-musculaires, PRP, toxine botulique etc..., et le genou traumatisé (quand peut-on éviter l'opération).

\*\*\*\*

- Suite à l'information donnée par la Ligue Méditerranée, la catégorie U20 est considérée comme faisant partie des championnats Jeunes (et pas séniors).

\*\*\*\*

- Présentation du bilan de Janvier 2020 et prévisionnel de Février 2020 par le CTD DAP :
- >> Développement et Animation des Pratiques (DAP)
- A Football d'Animation
  - > Championnat U10 à U13
  - > Festival Foot U13
- B Football Féminin
  - > Plateaux Féminins
  - > Festival Foot U13F
  - > Défi Cup
- C Labels
- D Programme Educatif Fédéral
- E Football diversifié:
  - > Plateaux et Championnats Futsal

#### >> Plan de Performance Fédéral (PPF)

- A - Détections/Sélections - Espoir du Foot

> Féminines : U13 F et U14 F > Garçons : U13 G et U14 G

- B Formations Fédérales :
  - > Formations District
  - > Formation Ligue et certifications régionales (dispensées dans le Var)
- C Sections Sportives

# **«VIGILANCE METEO ORANGE ou ROUGE»**

Article 39 des Règlements Sportifs du District

Le report des rencontres résultant du déclenchement de la Vigilance Orange sur le site METEO FRANCE concerne UNIQUEMENT la VIGILANCE ORANGE pour « PLUIES, INONDATIONS, NEIGE et VERGLAS ».

#### **VIGILANCE CONNUE DE METEO France AVANT LE VENDREDI 17H:**

Dans ce cas le District prononcera l'annulation de toutes les rencontres pour la ou les journée(s) concernée(s) par cette alerte

# **VIGILANCE DECLAREE PAR METEO France APRES LE VENDREDI 17H:**

Dès lors qu'une vigilance Météo Orange ou Rouge « pluie, inondations, neige » sera déclenchée par Météo France pour le département du Var après le vendredi 17h toutes les rencontres organisées pour le ou les jours concerné(s) par cette vigilance seront annulées et reportées à une date ultérieure qui sera décidée par les Commissions compétentes.

Cette décision s'applique également aux officiels « Arbitres, Délégués et Observateurs ».

# **UTILISATION DU MINIBUS DU DISTRICT**

Suite à la session d'un minibus, le District du Var ne peut vous proposer qu'un Minibus à la location.

## Le Comité de Direction rappelle les modalités de prêt du minibus :

- >> Une demande écrite doit être adressée par mail au secrétariat du District en <u>indiquant la date, le lieu et le motif</u> <u>du déplacement.</u>
- >> Prêt d'un seul minibus par club et par week-end end limité à trois demandes par saison.
- >> Forfait de 30 € par jour demandé aux clubs affiliés pour son entretien avant chaque utilisation (+ chèque de caution de 200 €)
- >> <u>Déplacements limités au secteur géographique de la Ligue Méditerranée :</u> VAR BOUCHES DU RHONE ALPES MARITIMES ALPES DE HAUTE PROVENCE et GRAND VAUCLUSE.

Aucun déplacement hors secteur géographique de la Ligue Méditerranée ne sera accepté.

Prochaine réunion de bureau Le mercredi 19 février 2020

> Le Président : Pierre GUIBERT Le Secrétaire Général : André VITIELLO